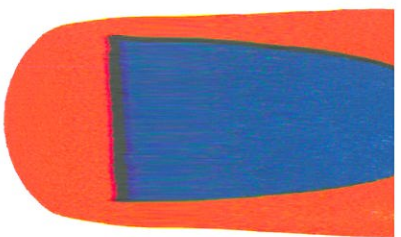


DIRECTION DE LA SECURITE CIVILE



BREVET

NATIONAL DE SECOURISTE

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation,

Vu les procès-verbaux du jury d'examen en date du 26 octobre 1985, déclarant que  
M. Monsieur VERDET Stéphane, né le 18 mai 1969, a subi avec succès  
les épreuves exigées des candidats au **Brevet National de Secouriste.**

Délivre à M. Monsieur VERDET Stéphane le présent brevet.

Fait à MARSEILLE, le 5 décembre 1985

Pour le Ministre de l'Intérieur  
et de la Décentralisation,

Le Sous Préfet  
B. D. Directeur Départemental  
de la Sécurité Civile

*C. Léves*



H. FERAL

No 85/3481